

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

crédit Question écrite n° 107120

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la motivation et le suivi de refus de crédit pour les PME. De la même façon que l'article 1.II de la loi Brunel prévoit désormais que les banques motivent les « réductions ou interruptions de crédit », les experts-comptables proposent qu'elles puissent également motiver les refus de demande de financement. Cette justification permettrait aux experts-comptables d'expliquer aux dirigeants de PME la position des banques. Parallèlement, est avancée la possibilité pour l'État de mettre en place dans chaque région et après un éventuel refus, un dispositif d'intermédiation regroupant les administrations déconcentrées compétentes ainsi que les banques. Si le projet aboutit, et en cas de difficulté majeure d'accès au crédit, les experts-comptables auraient la possibilité d'orienter par l'intermédiaire de leurs conseils régionaux, les entreprises vers ces structures en saisissant les chargés de missions régionaux à l'intelligence économique (CRIE) au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet.

## Données clés

Auteur: M. Jean-Marc Roubaud

Circonscription: Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 107120

**Rubrique :** Banques et établissements financiers **Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4397 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)